



M E T P A R K

Date de télétransmission : 25 novembre 2025  
Date de retour de l'acte : 25 novembre 2025  
Identifiant de l'acte : 033-453335069-20251120-988-DE-1-1

## CONSEIL ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

#### Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI.

#### Etait excusé et représenté :

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2025/06/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 03 octobre 2025

PV N° 2025/05

#### Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT  
Madame Géraldine AMOUROUX  
Monsieur Patrick BOBET  
Monsieur Gérard CHAUSSET  
Monsieur Olivier ESCOTS  
Monsieur Stéphane MARI  
Monsieur Patrick PAPADATO  
Madame Brigitte TERRAZA

#### Administrateurs excusés :

Madame Béatrice de FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Mme TERRAZA  
Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. PAPADATO

Est présente pour la DGFIP :

Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilité  
Monsieur Emmanuel GOUBET, direction générale mobilité  
Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est présent pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général  
Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière  
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation  
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique  
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines  
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative  
Madame Charlène HATINGUAIS, responsable du service commande publique  
Monsieur Victor ANDIN, service commande publique  
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication  
Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière  
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

**M. le président** constatant que le quorum est atteint ouvre la séance.

**M. ANDREOTTI** souhaite faire un retour des EPA AWARDS auxquels METPARK a participé il y a une quinzaine de jours à BRUXELLES. La Régie était sélectionnée pour une réhabilitation de parking parmi les 3 plus belles réalisations au niveau européen. Malheureusement, METPARK a fini vice-championne d'Europe. Il propose de projeter un petit film pour montrer ce qui a été exposé lors de cette présentation.

**M. le président** souhaite remercier les équipes de communication et technique de METPARK qui ont préparé cette candidature. La Régie n'a pas gagné mais c'est une expérience qui a permis de rencontrer tous les grands opérateurs européens de parkings. Le candidat qui a gagné a présenté un parking en ouvrage et non pas enterré, ce qui est déjà plus facile. Ils ont introduit, et il pense qu'il faudra en tenir compte dans les années qui viennent dans les parkings, de la végétalisation y compris sur des murs d'entrée ou autres. Il pense que cela a beaucoup plu au jury mais cela aurait été compliqué de végétaliser le parking Gambetta qui est en souterrain. La végétalisation est prévue autour de la rampe mais cela mettra du temps. La participation à cette candidature était intéressante. L'opérateur de parking de la ville de Strasbourg a gagné. Lors de la remise des prix notamment de l'innovation, il a pu voir que la Régie était très bien placée puisqu'il y avait des innovations citées que METPARK pratique déjà depuis longtemps comme le guidage à la place. Merci aux équipes d'avoir pris du temps pour recevoir le jury à plusieurs reprises étant précisé que tout cela a été fait en anglais. Il en garde un excellent

souvenir car c'est toujours intéressant de voir ce que font les autres étant précisé que METPARK, régie métropolitaine, est quand même assez bien placée face à des grands groupes financiers. C'est encourageant pour la suite.

**M. ANDREOTTI** remercie M. le président et toutes les équipes qui ont travaillé sur le sujet pour leur mobilisation, notamment Virginie GAUTHIER et Agathe CAMBON.

#### **Info/2025/05/01 : évolution de l'activité**

**M. ANDREOTTI** indique que le nombre d'abonnés au 31 août dernier est supérieur à celui de début d'année, 9 450 abonnés contre 9 256 en début d'année. La Régie compte 189 abonnements motos, soit une progression de 8 %, 575 abonnements vélos, toujours en progression, + 7 % et 743 autres abonnements de type autopartage et multi cartes. METPARK a délivré depuis l'introduction de l'abonnement à - 40 % pour les personnes à mobilité réduite 17 abonnements et 140 abonnements à 50 % de réduction pour le 2<sup>ème</sup> véhicule pour les résidents bordelais. Il est recensé 1 715 amodiatisons au 31/08/2025. Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, la Régie compte 11 165 usagers sous contrat, soit une progression de 200 par rapport au début de l'année.

La fréquentation horaire a progressé au mois d'août de 3,25 %. La fréquentation cumulée depuis le début de l'année s'élève à un peu plus de 1,5 millions d'entrées, soit une baisse de 2,3 % par rapport à la même période de l'année dernière, phénomène constaté sur le plan national et européen depuis 2020.

La fréquentation abonnés est en baisse de 4,9 % sur le mois d'août et en cumul, en baisse de 3,1 % sur la même période.

En cumul, la fréquentation horaire et abonnés est de 2,3 millions d'usagers qui ont fréquenté les parkings, soit une baisse de 2,6 % par rapport à la même période de l'année dernière. Lors des EPA AWARDS, des échanges ont eu lieu avec de grands opérateurs français qui sont plutôt sur des baisses de 5 points.

Les recettes horaires s'élèvent à près de 9 M€ au 31/08/2025, + 400 000 € par rapport à la même période de l'année dernière, soit + 4,6 %. Les autres recettes : les recettes abonnés, les conventions et les amodiatisons, représentent plus de 7,3 M€. Au total, le chiffre d'affaires est de 16,2 M€, soit presque 600 000 € de plus par rapport à la même période de l'année dernière, + 3,7 %.

Le top 3 des parkings en termes de chiffre d'affaires que ce soit horaires et abonnés est St Jean, Pey-Berland et Cité Mondiale qui va rentrer en réhabilitation en début d'année 2026 pour lequel on recense le plus de chiffre d'affaires abonnés.

86 réclamations ont été reçues le mois dernier, soit une baisse de 8 %. Il tient à souligner cette baisse récurrente depuis des mois qui met en lumière le très gros travail du service de Virginie GAUTHIER, service clients, qui aujourd'hui est réactif, précis et exhaustif. Le délai de réponse est très court, 16 H après saisine, et le dossier est traité en 35 H en moyenne. Ces chiffres sont très intéressants. Virginie GAUTHIER pourra féliciter ses collaborateurs de sa part.

L'activité de la fourrière automobile est en nette augmentation à comparer avec le 1<sup>er</sup> semestre 2024 qui avait été fortement impacté par la fermeture du parking Front du Médoc et un manque de site de stockage. Cette année, 7 406 véhicules ont été enlevés, en 2024, un peu plus de 5 000 véhicules avaient été enlevés, soit une progression de 43 %.

85 % des enlèvements sont sollicités par les polices municipales de la Métropole et 79 % sont effectués sur la ville de Bordeaux. Parmi ces véhicules, 905 étaient des 2 roues et 87 % de ces 2 roues ont été enlevés sur Bordeaux. Est jointe à cette information la répartition des enlèvements par commune. Le chiffre d'affaires cumulé progresse et atteint au 31/08/2025 un peu moins de 1,5 M€, soit + 460 000 € par rapport à la même période de l'année dernière.

**M. le président** précise que ces données sont dans la tendance de 2023 et 2024 avec quelques micros phénomènes. Ces chiffres montrent que la Régie sera dans les prévisions qu'elle avait anticipées avec une tendance nationale de fréquentation des parkings qui est plutôt à la baisse.

**M. PAPADATO** se questionne sur la partie fourrière, M. ANDREOTTI est en discussion depuis plusieurs mois pour rencontrer la police municipale de Bordeaux mais il s'interroge sur les chiffres d'août. En effet, comparativement à août 2024, il y a moins d'enlèvements. Il se demande ce qu'il peut faire pour que la rencontre entre la police municipale et la Régie puisse avoir lieu. Il alerte la police municipale et notamment Marc ETCHEVERRY sur la nécessité que les équipes se mettent d'accord. Depuis quelques mois voire plusieurs années, il y a toujours un hiatus entre les chiffres que montrent la police municipale et ceux de la Régie. Il n'arrive pas à savoir d'où viennent ces écarts et ne comprend pas comment les équipes n'arrivent pas à se mettre d'accord. Il faudra quand même avancer sur ce sujet si possible avant mars 2026.

Le nombre d'abonnés vélos augmentent ainsi que les abonnés motos. C'est plutôt une bonne chose. Il se demande si ces progressions sont dues aux enlèvements des 2 roues motorisés. Il s'interroge sur la capacité des parkings à prendre plus d'abonnements motos car les propriétaires de motos ont bien compris que le stationnement sur l'espace public va être un peu plus compliqué. Il a l'impression qu'ils se rabattent maintenant vers les parkings publics gérés par METPARK et c'est tant mieux pour la Régie. Mais quand il se rend sur le site internet et qu'il fait une recherche sur le nombre d'emplacements motos proposés notamment sur Pey-Berland qui propose 21 places motos, il se demande comment METPARK va pouvoir répondre à la demande croissante de ce type d'usagers ? Comment la Régie augmente sa communication en direction des vélos et des motos ? L'offre de stationnement pour les vélos augmente avec la création des METSTATION dont la prochaine ouverture aura lieu sur Victor Hugo, ce qui est plutôt une bonne chose.

**M. ANDREOTTI** répond que sur le sujet de la fourrière, il précise s'être mis à la disposition de la police municipale de Bordeaux depuis mars dernier pour organiser une réunion. Elle a été fixée à 3 reprises et annulées. Il reconfirme que lui-même et ses équipes sont disponibles 24H/24, toute l'année pour organiser cette réunion pour confronter les chiffres et les résultats et plus largement le partenariat en matière de procédés car 8 véhicules sur 10 sont enlevés sur Bordeaux. Une délibération est présentée à cette séance pour notifier le nouveau marché d'enlèvement des véhicules au futur prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est prévu notamment sur la ville de Bordeaux d'augmenter les moyens humains et matériels, ce qui sous-entend que la Régie devrait satisfaire encore mieux les services de la police municipale de Bordeaux ainsi que les demandes des différents élus au moins jusqu'en mars 2026. Le futur marché sera passé pour 2 ans et reconductible 2 fois 1 année.

Les abonnements vélos et motos progressent mais il ne peut dire si cela a un lien avec les enlèvements réalisés. Il précise que dans tous les parkings de la Régie, ce qui n'était pas le cas avant, des places motos sont signalées au sol, ce qui est un peu plus visible pour les motards. Quant à la capacité de METPARK d'accueillir plus de motos, la Régie peut sans problème aménager des espaces 2 roues motorisés supplémentaires à la place des

4 roues qui sont moins nombreux. Virginie GAUTHIER qui gère le service client peut préciser qu'il n'y a pas de liste d'attente pour des abonnements motos. Si la Régie était face à une forte augmentation de demandes d'abonnements motos, des décisions seraient prises dans certains parkings de « dessiner » au sol des espaces motos supplémentaires.

En ce qui concerne la communication, METPARK a communiqué mais elle doit encore faire mieux avec l'appui de la Métropole, de la Ville et de Vélo Cité étant précisé qu'une campagne de communication est en cours actuellement. Mais la Régie peut faire mieux sur les 2 roues motorisés en se rapprochant notamment des associations de motards ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels pour essayer de mettre en valeur cette offre motos qui est dans l'air du temps puisque la possibilité de stationnement en voirie est de plus en plus rare. Il demande à Virginie GAUTHIER de prendre contact avec les services communication de la Ville et de la Métropole ainsi qu'avec les associations de motards.

**M. le président** rappelle qu'il siège dans cette instance depuis 2008, et il a toujours entendu parler des relations entre METPARK, PARCUB et la ville de Bordeaux et la police municipale. Ce n'est pas un élément nouveau. Il précise que la commune de St Aubin de Médoc fait un effort puisqu'elle ne demande pas de mise en fourrière sur sa commune pour laisser plus de possibilité pour les demandes bordelaises. Il faut se parler car a priori, les 2 entités n'ont pas la même façon de compter.

Concernant la communication, il partage ce qui vient d'être dit sur les motos. Par contre, sur le vélo, depuis l'ouverture de la METSTATION de 8 mai 45, la Régie a communiqué sur le sujet. Aujourd'hui, il constate qu'il y a de plus en plus de vélos stationnés sur cet espace, cela veut dire que ça marche. Il pense qu'il y a plus de motos qui viennent sur Bordeaux pour des problèmes de circulation. Quand la Régie rencontrera la fédération des motards, celle-ci répondra que les motards ne veulent pas payer leur stationnement. Ils veulent pouvoir se garer de manière simple sans payer. METPARK doit communiquer en proposant ces places en ouvrage. Aujourd'hui, il n'y a pas de demandes non satisfaites. Avant l'espace 2 roues motorisés se situait dans un coin du parking et maintenant, des places au sol sont dessinées.

Au mois d'août, la fourrière n'a jamais enregistré de bons chiffres. Il se souvient des mois de juillet et août 2024 pendant les JO où les demandes d'enlèvement ont été plus importantes certainement du fait de cet événement. Le futur marché propose de nouvelles possibilités. Il rappelle que le marché précédent était très en retrait, le marché actuel a progressé et le futur le sera d'autant. Aujourd'hui, le service de la fourrière bénéficie d'un site de stockage important de voitures et de motos.

#### Info/2025/05/02 : marchés publics passés par le directeur général

**Mme HATINGUAIS** indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a notifié au 18 septembre 14 marchés dont 10 relatifs aux opérations de travaux en cours, 2 marchés de fournitures, 1 marché informatique, 6 avenants, 292 bons de commande pour l'activité du SPIC et 32 bons de commande pour le SPA.

#### Info/2025/05/03 : déroulement des travaux

**M. SEGUIN** précise que, dans le cadre du marché global de performance, les travaux sont en cours sur le parking République, 2<sup>ème</sup> parking rénové après Gambetta. Le chantier avance et est conforme au calendrier. Le groupement a prévu une commission de sécurité mi-décembre pour une réouverture début janvier et même avant si cela est possible. Des

photos du chantier sont diffusées. Les travaux se déroulent en site fermé et ont débuté par le dernier niveau, -3.

**M. ANDREOTTI** indique que, lors de la rénovation, les parkings sont repeints en totalité, l'étanchéité est reprise mais surtout, du confort est rendu aux usagers aux entrées et sorties en diminuant les haricots en béton qui pouvaient gêner la circulation.

**M. SEGUIN** précise qu'effectivement, ces travaux permettent d'améliorer le confort d'usage du parking en réaménageant et élargissant les pistes d'entrée et de sortie du parking, en réduisant le local d'exploitation, ce qui a permis en entrée de trouver une piste d'accès pour les mobilités douces avec un contrôle d'accès. En terme de confort, certaines places de stationnement étaient surplombées de gaines de désenfumage avec une retombée importante. Les retombées vont être limitées afin de rendre les places plus accessibles. Le béton des murs est mis à nu et non repeints, il y aura donc moins d'entretien et le rendu est correct.

**M. ANDREOTTI** ajoute qu'il y aura également une belle METSTATION dans ce parking.

**M. SEGUIN** indique qu'une visite de chantier est organisée le 20 novembre prochain avant la séance du conseil d'administration.

**M. ANDREOTTI** précise que tous les membres du conseil d'administration sont conviés à cette visite.

**M. SEGUIN** indique que pour les 2 autres parkings du MGP, Porte de Bordeaux et Cité Mondiale, il a été décidé une permutation du début des travaux. Le prochain parking rénové sera donc Porte de Bordeaux mi-novembre avec une fermeture partielle pendant les travaux et une fermeture totale pendant 3 mois pendant l'été 2026 et 2 à 3 semaines fin d'année 2026. Sa livraison est prévue 1<sup>er</sup> trimestre 2027. Ce phasage a pris en compte les besoins de stationnement de l'UBB ou de KEOLIS.

Les travaux du parking Cité Mondiale démarreront courant 2026. La Régie rencontre toujours des difficultés avec la copropriété mais les pourparlers avancent dans le bon sens.

Le MGP 2, futur marché global de performance, concerne les parkings Victoire, Victor Hugo et Camille Jullian. Les réunions de programmation avancent bien. La Régie a rencontré les services métropolitains pour évoquer les possibilités d'aménagement lors de ces travaux qui peuvent impacter l'espace public comme sur Gambetta avec la création d'une rampe. METPARK envisage de créer une rampe sur le parking Victoire. L'ABF va être consultée en fin d'année. L'avis de marché pourrait être lancé en décembre 2025 avec une sélection des 3 équipes qui pourront remettre une offre. Le titulaire devrait être choisi fin 2026 début 2027.

Le chantier de la METSTATION de Victor Hugo est en cours. Elle va être livrée le 14 octobre avec une inauguration le 16 octobre.

**M. ANDREOTTI** ajoute que tous les membres du conseil d'administration ont été conviés à cet événement.

**M. SEGUIN** espère que la population marginale ne sera pas trop présente car hier, par exemple, pour finir les travaux de peinture des gardes corps, la société en charge de ces travaux a exercé son droit de retrait car il y avait des seringues, des excréments et des invectives de la part de cette population. Le volet architectural est retrouvé et surtout, une ouverture a été créée sur la rue comme sur 8 mai 45 avec un maillage ajouré de couleur

doré. Cette ouverture va permettre un accès aisément pour les vélos. Cette METSTATION sera équipée comme toutes les autres de kits de réparation, de gonflage, de casiers et pourra accueillir 20 vélos cargos, 20 trottinettes et 130 vélos.

Les travaux des METSTATION de Victoire et Mérignac vont démarrer. Sur Victoire, 60 vélos pourront y stationner mais pas de vélos cargos car il n'y a pas de rampe adéquate. Dans le cadre du MGP, la Régie va essayer d'en créer une pour un accès plus aisément des vélos cargos. Des travaux d'aménagement des escaliers ont été réalisés pour une meilleure descente des vélos. Les travaux de Victoire et de Mérignac vont démarrer ce mois-ci avec une livraison pour Victoire fin d'année et Mérignac en février 2026 qui bénéficiera d'une capacité plus importante, 80 vélos, 10 vélos cargos. Les usagers pourront emprunter les rampes qui seront aménagées ainsi que l'ascenseur.

**M. CHAUSSET** demande s'il y a toujours des infiltrations au niveau de cet ascenseur ?

**M. SEGUIN** répond par la négative. Les services ont agi pour régler le problème. La future METSTATION de Pessac accueillera 40 vélos. Pour l'instant, les services de la Régie analysent les offres. Les travaux devraient démarrer fin novembre pour une livraison en avril 2026. Des études vont être lancées pour des METSTATION sur CCM et sur Lhôte.

En ce qui concerne la concession signée avec TotalEnergies pour la mise en place de 1 500 IRVE, le parking Sècheries va être équipé en novembre de nouvelles bornes avec une façade plus ergonomique. Début septembre, Grand Parc a été équipé avec 30 bornes dont 2 rapides. D'ici la fin de l'année, Paludate, Mérignac, CCM, l'Aréna et République seront équipés.

Le renouvellement du matériel de péage est en cours. Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, les parkings Pey-Berland, CCM et Mérignac ont été équipés et Sècheries en octobre.

**M. le président** fait remarquer que la METSTATION de Victor Hugo est très belle. Il espère que les grilles seront solides. Ces espaces ont du succès lors de leur ouverture. Dans le MGP 2, il faudrait peut-être regarder s'il serait possible de végétaliser un peu les murs des parkings et notamment une rampe ou une entrée. Cela est une tendance comme il a pu le voir lors de la présentation des lauréats à Bruxelles. C'est un élément qui apporte de la convivialité qu'il faut prendre en compte. Ce serait bien de l'inclure dans le futur MGP2. Pour les parkings qui ne sont pas en souterrain, il pourrait être aussi intéressant d'installer des ruches. Il faut réfléchir à ces sujets qui viennent humaniser les parkings et être dans le sens de l'histoire afin que les parkings, équipement public, soient en relation avec la nature.

#### Info/2025/05/04 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings

**M. ANDREOTTI** précise que le week-end dernier, il y a encore eu malheureusement un fait regrettable. En effet, les agents de sécurité qui interviennent pour la Régie ont été pris à partie sur le parking Victor Hugo par un marginal toxicomane. Cela s'est terminé par 2 blessés, un dépôt de plainte, une interpellation de l'intéressé qui est déjà de retour sur site.

**M. LORA** indique que cet individu était connu des équipes de la Régie car il avait dégradé des véhicules sur Gambetta en début d'été. En ce qui concerne la présence de la population marginale, durant l'été, il a été constaté une forte progression, + 66 % en juin, + 61 % en juillet, + 163 % en août, chiffres à mettre en corrélation avec les JO en 2024 où sur cette période la sécurité était renforcée. 3 parkings sont particulièrement impactés : Victoire, St Jean et Victor Hugo. Malgré cette hausse de la période estivale, en cumul

annuel, cet indicateur est en fort recul par rapport à l'année dernière avec 600 signalements contre 1 271 l'année dernière, soit une baisse de 53 %. Les difficultés rencontrées sont toujours sur les mêmes parkings puisque 90 % des signalements proviennent de 8 parcs, St Jean, Victoire et Victor Hugo sont les plus impactés.

En ce qui concerne les dégradations de véhicules, la tendance suit cette courbe avec une progression de 370 % en juin et + 750 % en juillet par rapport à 2024. Cette population est malheureusement revenue faire des dégâts dans les parkings. A souligner une forte mobilisation des équipes de la société ECLIPSE qui soustraite cette prestation de sûreté et une forte mobilisation des équipes de nuit de METPARK qui ont vraiment été à pied d'œuvre sur cette période et qui ont su mutualiser et travailler en totale concertation avec les équipes de la société ECLIPSE avec des résultats. En effet, 2 individus ont été interpellés cet été mais sont ressortis. Le parking Gambetta a été fortement impacté au mois de juin avec 20 casses et la mobilisation des équipes a permis d'endiguer ce phénomène. Depuis le début de l'année, le nombre de casses s'élève à 291, en progression de 10 % par rapport à l'année dernière et + 149 % par rapport à 2023. Les parkings les plus impactés sont Victoire, Pey-Berland et Grands Hommes.

**M. ANDREOTTI** indique avoir échangé sur ce sujet avec les autres opérateurs de stationnement de Bordeaux ainsi qu'au niveau national, apparemment, les casses de voiture sont devenus « le sport national » car les individus risquent entre 6 et 12 H de garde à vue et une convocation au tribunal 12 mois après étant précisé qu'ils sont de retour dans le parking le jour même. INDIGO constate exactement les mêmes problématiques. METPARK gère 2 à 3 fois plus de parkings qu'INDIGO sur la Métropole et ils ont des casses dans les mêmes proportions. Les casses ont lieu aussi dans des résidences privées et sur la voirie. Le jeu en vaut la chandelle car les condamnations sont extrêmement faibles.

**Mme AMOUROUX** demande si la situation s'est améliorée sur le parking Pey-Berland où il y avait beaucoup de squats et des incivilités de la part de cette population marginale vis-à-vis des personnels de la Régie ?

**M. ANDREOTTI** répond que sur ce parking, les incivilités sont en baisse du fait d'un effort très conséquent produit par les services de METPARK ainsi que par la société de sécurité y compris avec l'aide de la copropriété qui avait ajouté une prestation de sécurité. Une grande partie des escaliers faisant partie de la copropriété est récupérée par la Régie et fait l'objet de travaux afin de mieux sécuriser l'ensemble. S'il était fait une comparaison de l'état des escaliers de Pey-Berland aujourd'hui et il y a 2 ou 3 ans, c'est le jour et la nuit. La situation est toujours fragile mais désormais, ce phénomène est jugulé en faisant évacuer la population marginale quand elle arrive à pénétrer dans l'ouvrage.

**M. le président** ajoute que la Régie a plutôt réussi à juguler la présence de marginaux grâce aux équipes de la Régie et de la société de sécurité. Malheureusement, les casses continuent car lorsque les individus sont arrêtés quelques heures après, ils sont à nouveau là. Ils sont convoqués au tribunal 1 an après en mettant en avant divers arguments pour essayer de se défendre. Aujourd'hui, ils savent qu'ils ne risquent rien. En effet, ils courrent moins de risque à voler dans un véhicule que dans une maison. La Régie met des moyens humains, renouvelle son matériel de vidéo et la justice ne suit pas. C'est une vraie problématique. Il faut renforcer l'information auprès des usagers pour que rien ne soit laissé dans les véhicules. Les vidéos visionnées montrent des individus qui ne se pressent pas. Il faut continuer les actions, ce qui a permis d'avoir moins de marginaux dans les parkings. Comme l'a énoncé le directeur général, le phénomène de casse commence à arriver dans les parkings privés car ils ont compris que dans ces espaces il y avait moins d'équipements de surveillance. Le message de prévention doit être adressé aux clients.

**Mme GAUTHIER** ajoute que des affiches d'information ont été déployées sur le parcours piétons dans la plupart des parkings du centre-ville pour les sensibiliser. Le 1<sup>er</sup> parking sur lequel 30 affiches ont été déployées est Victoire au printemps mais ce parc reste fortement impacté.

**M. LORA** fait remarquer qu'il y a encore un certain nombre de signalements de présence de marginaux mais d'une année sur l'autre, ces chiffres baissent, - 53 % de signalements en moins par rapport à l'année dernière. Le travail porte ses fruits mais il faut continuer à l'intensifier.

**M. ANDREOTTI** précise que la présence de marginaux baisse mais les casses progressent. Début octobre, il est déjà enregistré 300 casses alors qu'en 2023, il y en avait eu 352 et 372 en 2024. C'est un phénomène inquiétant et structurel.

**M. PAPADATO** indique qu'il est tout à fait d'accord avec M. DUPRAT sur la communication car il y a la nécessité de communiquer sur les parcours piétons et même dès l'entrée des parkings en alertant les clients. Il s'en rendu dernièrement sur un parking et il n'a pas vu cet affichage. C'est une habitude que devraient prendre les clients. Il demande des précisions quant au nombre de signalements.

**M. LORA** répond que c'est la remontée d'informations de la part de la société de sécurité ECLIPSE ou des équipes de la Régie ou des clients qui découvrent qu'une des vitres de leur véhicule a été cassée et des affaires volées.

**M. PAPADATO** souhaite comprendre. Cela veut dire que ce véhicule rentre dans les statistiques des casses mais un signalement ?

**M. LORA** répond qu'un signalement c'est un fait de casse ou de population marginale signalé par le client, par les équipes ou le prestataire de sécurité.

**M. PAPADATO** précise que sont dissociés les casses des signalements d'une intrusion d'un marginal dans le parking.

**M. LORA** répond que, comme retracé dans les 2 graphiques inclus dans l'information, un porte sur les casses, dégradations et vols et l'autre sur la population dite marginale qui parfois peut venir dégrader ou juste se droguer.

**M. ANDREOTTI** précise qu'il est fait mention de signalement de marginaux ou de casse mais cela n'est pas du tout exhaustif. Quand il est répertorié 400 casses, il y en a peut-être eu 500 car des clients sont repartis sans en informer la Régie et concernant les marginaux, c'est la même chose car ils sont recensés via une main courante par la société ECLIPSE ou par les équipes de METPARK.

**M. DUBOS** précise qu'une délibération va être présentée concernant la reprise des escaliers du parking Pey-Berland. Les copropriétaires avaient mis en place un système de sécurité, est-ce qu'il va être maintenu dans le cadre de cette cession ? Qu'est-ce que la Régie va mettre en place puisqu'elle est maintenant propriétaire de ces escaliers étant précisé qu'il y a 1 ou 2 ans, les marginaux les squattaient ? Il y avait des problèmes récurrents. Est-ce que des caméras vont être installées dans ces coins et recoins du parking ?

**M. ANDREOTTI** répond qu'avant la restitution des escaliers, la copropriété a pris à sa charge une remise à niveau de ces escaliers qui étaient dans un état catastrophique. Les travaux de peinture et d'électricité pour une mise aux normes ont été réalisés pour un

montant de plus de 100 000 €. La Régie installera des caméras, les contrôles d'accès des portes de ces escaliers vont être renforcés et la société ECLIPSE s'y rendra régulièrement. Les ascenseurs côté Jean Moulin vont être dotés de grilles 2 ou 3 m avant, ce qui fera un 1<sup>er</sup> contrôle d'accès. Un 2<sup>ème</sup> contrôle s'effectuera devant les ascenseurs avec notamment l'usage de la carte abonné pour appeler l'ascenseur et l'escalier de secours, très problématique, peut être utilisé aujourd'hui en descente. METPARK souhaiterait le condamner à la descente et ne s'en servir que d'un escalier de secours, c'est-à-dire en sortie. Tous les dispositifs de sécurité actifs et passifs seront mis en place sur Pey-Berland mais le risque 0 n'existe pas. Il espère qu'avec tous ces équipements, les accès mieux gérés apporteront de la sûreté.

**M. le président** ajoute que METPARK fait un effort en supplétant la copropriété. Au sein de cette instance, il a toujours été regretté le manque de dialogue entre les parties. La reprise des escaliers n'est pas de l'intérêt de la Régie mais elle le fait en pensant que cela sera plus efficace. Lors de l'assemblée générale, les copropriétaires ont voté à l'unanimité le coût de la réhabilitation des escaliers de 100 000 € pour solde de tout compte. C'est une très bonne affaire pour eux. Les escaliers ont été remis en bon état. Il espère qu'il en sera de même pour le parking Camille Jullian qui devrait être remis par le gestionnaire actuel en bon état de marche et qu'il n'y aura pas de travaux considérables à faire.

**M. DUBOS** demande à quelle date la Régie devrait récupérer ce parking ?

**M. ANDREOTTI** répond en septembre 2026. Il indique avoir échangé avec le PDG d'INDIGO à BRUXELLES, il n'est pas persuadé qu'il soit dans la même ligne d'esprit que la vôtre M. le président.

**M. CHAUSSET** précise qu'ils ont des obligations dans le cadre de la DSP.

**M. DUBOS** ajoute que lorsque METPARK a récupéré le parking Victor Hugo géré par Grands Garages Parkings de Bordeaux, la Régie a dû réaliser des travaux particulièrement importants parce qu'ils n'avaient pas été faits par l'ancien délégataire. Attention justement pour la reprise de Camille Jullian.

**M. ANDREOTTI** précise que cela a été le cas également pour le parking Grands Hommes.

**M. le président** est d'accord avec ce qui vient d'être dit et c'est pour cela qu'il le dit ici aujourd'hui et qu'il a également tenu ces mêmes propos en conseil métropolitain.

**M. CHAUSSET** indique qu'il va y avoir des rendez-vous, des rencontres. Est-ce que les services métropolitains y assistent également ?

**M. le président** répond par l'affirmative puisque c'est la Métropole qui le récupère et le donne ensuite en gestion à METPARK.

**M. BALADON** précise que le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire doit restituer un parking en bon état de fonctionnement. Un protocole est en cours de rédaction pour lequel des échanges sont en cours avec la Régie et INDIGO.

**M. le président** précise ajoute que tout est dans la formule « en bon état de fonctionnement ».

#### **Info/2025/05/05 : retour sur les partenariats sportifs 2024**

**Mme GAUTHIER** indique que la Régie a engagé 53 476 € H.T au titre des partenariats

sportifs pour la saison 2024-2025, ce qui représente 0,2 % du chiffre d'affaires, conformément à la délibération du 16/10/2019. METPARK a soutenu l'UBB, les Boxers de Bordeaux, les Burdis, club féminin de volley qui évolue en championnat national, Ambitions Girondines, club de basket féminin qui évolue également en national 1 et le vélo tour qui a permis de donner de la visibilité aux METSTATION.

Ces partenariats permettent à METPARK d'avoir de la visibilité, de souligner l'ancrage territorial de la Régie et d'intégrer des réseaux notamment des business club et de permettre des échanges à des fins commerciales.

**M. le président** fait remarquer que le choix est éclectique et c'est très bien. La Régie est partenaire de la vie sportive.

#### **Info/2025/05/06 : saisine du conseil de prud'hommes par un ancien salarié de la Régie**

**Mme HIRIART** indique qu'un nouveau contentieux prud'hommal a été initié par l'ancien superviseur des équipes de nuit de la Régie qui avait été licencié pour faute grave en début d'année 2025 pour avoir manqué à ses obligations contractuelles ainsi qu'aux règles de conduite attendues au sein de METPARK. Il a saisi le conseil des prud'hommes de demandes indemnитaires conséquentes, aux alentours de 100 000 € afin de solliciter la nullité de son licenciement, sa réintégration et des dommages et intérêts. La Régie conteste fermement les allégations formulées à son encontre. Elle va se défendre dans le cadre de ce contentieux.

**M. ANDREOTTI** précise que d'après ce salarié et ce que son conseil a écrit dans son mémoire, il aurait saisi tous les membres du conseil d'administration. Si des administrateurs avaient des informations de ce salarié à communiquer à la Régie, il demande à ce qu'elles soient transmises à METPARK.

#### **Info/2025/05/07 : saisine du conseil de prud'hommes par une ancienne salariée de la Régie**

**Mme HIRIART** indique qu'un nouveau contentieux prud'hommal concerne l'ancienne responsable des dépenses licenciée pour inaptitude sans possibilité de reclassement. En effet, cette salariée avait été déclarée inapte par le médecin du travail, METPARK n'avait pas d'autre choix que de la licencier pour inaptitude. Cette ancienne salariée a décidé de saisir le conseil de prud'hommes afin de solliciter le paiement d'un certain nombre d'indemnités pour un montant de près de 100 000 €. La Régie va se défendre dans le cadre de cette procédure.

#### **Info/2025/05/08 : nouveau recours devant le tribunal administratif de la polyclinique Le Tondu**

**Mme HIRIART** précise qu'un contentieux est en cours depuis quelques années entre la polyclinique Le Tondu et la Régie concernant un contrat d'amodiation signé. Le contentieux porte sur l'interprétation divergente sur une clause de ce contrat. Des premiers jugements avaient été rendus à la faveur de la polyclinique, jugements qui ont

été contestés par la Régie. Une procédure d'appel est en cours devant la cour administrative d'appel. Aucune décision définitive n'a été rendue, la Régie a continué d'appliquer le contrat avec la lecture qu'elle en fait concernant le nombre de places applicables dans ce contrat, à savoir 100 places et donc une facturation de 100 places concernant la contribution annuelle forfaitaire (CAF). La polyclinique à l'instar des précédentes années a de nouveau attaqué devant le tribunal administratif la facture et le dernier titre exécutoire qu'elle a reçu concernant la CAF 2025. La Régie se défend également dans le cadre de ce dossier et la procédure devant la cour administrative d'appel est toujours pendante.

**Info/2025/05/09 : arrêt rendu par la Cour d'appel de Bordeaux dans le cadre du litige concernant un ancien opérateur de stationnement de la Régie**

**Mme HIRIART** indique qu'un ancien opérateur de stationnement avait saisi en 2021 le conseil de prud'hommes pour contester son licenciement pour faute grave et sollicité le paiement des indemnités compensatrices et des dommages et intérêts. La Régie avait licencié pour faute grave ce salarié pour ne pas avoir respecté le règlement intérieur des parkings et notamment pour avoir laissé stationner son véhicule personnel qui n'était pas assuré, sans contrôle technique au sein du parking. Il avait reçu plusieurs mises en demeure à cet effet de la part des services de METPARK lui demandant de sortir son véhicule, ce qu'il n'avait pas fait. Il n'avait pas non plus respecté les règles de sécurité incendie et il lui avait été reproché d'avoir laissé son véhicule favoriser un incendie d'une partie de ce parking. Il a contesté son licenciement devant le conseil des prud'hommes qui avait rejeté l'intégralité de ses demandes. Il a ensuite fait appel de cette décision devant la cour d'appel de Bordeaux qui a rendu un arrêt, arrêt plutôt étonnant au niveau de la motivation. En effet, elle reconnaît que le licenciement de cet ancien salarié était bien fondé sur une cause réelle et sérieuse, le licenciement était bien justifié. Cependant, la cour a considéré que la qualification de faute grave ne pouvait pas dans cette hypothèse être retenue au motif que, et le conseil d'administration appréciera cette motivation, le salarié avait une ancienneté importante au sein de la Régie et au motif que METPARK n'aurait pas souffert d'un préjudice suffisamment significatif pour que la faute grave soit retenue.

La Régie n'a pas eu d'autre choix en conséquence de cette décision que de verser les indemnités légales de licenciement à cet ancien salarié.

**M. le président** fait remarquer qu'il y a bien eu un incendie au parking St Jean ?

**Mme HIRIART** répond par l'affirmative.

**M. le président** précise qu'il faudrait montrer aux membres de la cour les photos du parking Salinières.

**M. CHAUSSET** fait remarquer que cet incendie n'était pas intentionnel.

**Mme HIRIART** indique que la cour d'appel a précisé que le préjudice financier n'était pas suffisamment important pour que la qualification de faute grave soit retenue.

**M. ANDREOTTI** précise que ce salarié avait laissé son véhicule non assuré, plus de carte grise et stationné depuis plus de 2 ans et qu'il lui a été rappelé à plusieurs reprises qu'il fallait qu'il le sorte car il représentait un danger, il pense quand même que c'était un peu intentionnel.

## Info/2025/05/10 : deux jugements rendus par le conseil de prud'hommes de Bordeaux dans des affaires concernant deux anciens opérateurs de stationnement de la Régie

**Mme HIRIART** indique qu'à la fin de l'année 2023, 2 salariés de la Régie avaient saisi le conseil de prud'hommes pour solliciter la résiliation judiciaire de leur contrat de travail et sollicité des indemnités et l'annulation de sanction disciplinaire qui avait été prononcée à leur encontre. En cours de procédure, l'un de ces salariés a démissionné et le second a été licencié pour inaptitude non professionnelle sans possibilité de reclassement. Les requêtes de ces 2 salariés étaient similaires quant à leur argumentaire. Ils accusaient METPARK d'avoir mis en place une politique dite de flicage notamment au moyen d'un système de géolocalisation des véhicules. Dans ces 2 décisions, le conseil de prud'hommes a rejeté l'intégralité des demandes formulées par ces anciens salariés indiquant que la Régie avait respecté la réglementation applicable en la matière, avait informé les salariés au préalable avant l'instauration de tels dispositifs et qu'aucune déloyauté ni aucun manquement de l'employeur ne pouvaient lui être reprochés. Idem concernant les manquements à l'obligation de santé et de sécurité au travail, le conseil de prud'hommes a rejeté l'ensemble des allégations de ces anciens salariés. Quant aux sanctions disciplinaires, le conseil a considéré qu'elles étaient justifiées et a donc rejeté les requêtes de ces 2 salariés.

## Info/2025/05/11 : bilan de l'étude structurelle du parking Front du Médoc et suite à donner

**M. ANDREOTTI** indique que le parking Front du Médoc est fermé maintenant depuis presque 2 ans, la fermeture a eu lieu le 05 décembre 2023. Le maire de Bordeaux avait pris un arrêté municipal enjoignant le représentant légal de la Régie de réaliser notamment une étude structurelle sur les zones qui avaient été identifiées par l'expert comme sensibles. Cette étude a pris beaucoup de temps car il a fallu désamianter de manière partielle le parking. La semaine dernière, le bilan de cette étude a été remis faisant état que le parking est sécurisé mais qu'il continue à se dégrader fortement. Dès la semaine prochaine, un courrier sera envoyé au maire de Bordeaux pour lui transmettre le bilan de cette étude et voir avec lui quelles sont les suites qu'il réservera à ce dossier.

**M. SEGUIN** précise que le but de ces travaux était d'une part, de valider l'étalement provisoire d'urgence qui a été réalisé. Il rappelle que l'arrêté a été reçu en décembre 2023 et qu'en urgence, il a fallu sécuriser le parking et notamment les zones qui avaient été indiquées par l'expert judiciaire étant précisé que le parking a dû être fermé en totalité. Ensuite, il fallait faire un diagnostic structurel sur le bâtiment et l'étayer conformément à l'étude. Ces travaux se sont déroulés depuis février 2025 et se sont terminés le 11 septembre dernier. Ils consistaient à désamianter ponctuellement des zones qui devaient être traitées afin de faire des sondages destructifs pour vérifier la pathologie de la structure. Ces travaux se sont déroulés par niveau. Certains étais qui avaient été mis de façon provisoire ont été supprimés et d'autres zones ont été renforcées par d'autres étais ou même des zones qui n'avaient pas été vues par l'expert judiciaire ont été renforcées. Le parking comprend 720 mètres linéaires d'étalement. Les pathologies trouvées sont notamment les corbeaux qui sont des consoles sur lesquelles s'appuient les poutres. Ces corbeaux n'ont pas de matière élastique pour absorber les dilatations de la structure, ça poinçonne. Les infiltrations continuent et provoquent de la corrosion des aciers et la perte de section des aciers car il y a aussi un phénomène de carbonatation du béton. En effet, le béton n'est pas acide et avec le CO<sub>2</sub> qui pénètre dans le béton ainsi que l'eau, cela rend le béton plus acide, en passant d'un PH de 12 à 9, c'est pour cela que les aciers sont corrodés avec l'eau en plus. Cela fait grossir l'acier et éclater le béton avec une perte de section. C'est une pathologie qu'il faut absolument traiter. Les zones impactées ont été

sécurisées mais non réparées. Tant que les infiltrations provenant de la terrasse ne feront pas l'objet de travaux de réparation sur l'intégralité de la terrasse, ce phénomène va continuer et dégrader le parking. De plus, le revêtement coupe-feu qui est de l'amiante tombe du fait de l'humidité et l'empoussièvement d'amiante va devenir plus ou moins tolérable.

Cette situation va se dégrader, il est urgent d'agir. Aujourd'hui, le maître d'œuvre a confirmé la bonne sécurisation du site. L'étalement sera contrôlé tous les 3 mois avec un resserrage si nécessaire et une inspection visuelle pour voir si la structure se dégrade. Est joint à cette information le rapport complet qui fait 500 pages. Le parking est étayé, sécurisé mais cet étalement, comme l'a dit le maître d'œuvre, peut tenir à court-moyen terme mais au-delà de 4 à 5 ans si rien n'est fait au niveau des infiltrations, les étais ne suffiront plus.

**M. CHAUSSET** demande quel est le remède ?

**M. SEGUIN** répond que dans un premier temps, il faut tout désamianter dont le coût serait de plusieurs millions d'euros. La Régie a désamianté ponctuellement sur des zones où visuellement, il y avait des problèmes.

**M. ANDREOTTI** ajoute que le désamiantage réalisé concerne un peu moins de 5 % de la superficie du parking et a coûté plus d'1 M€.

**M. SEGUIN** répond que le désamiantage total du parking coûterait 8 à 9 M€.

**M. CHAUSSET** demande si ce parking est sauvable ?

**M. le président** répond que pour l'instant, il l'est encore. Le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole a voté une délibération qui lance la rénovation de la dalle.

**Mme AMOUROUX** ajoute que la rénovation de la dalle ne concerne pas cette partie-là.

**M. le président** précise que COPUBLIC est missionné sur ce dossier mais cela fait 3 semaines, qu'ils doivent trouver une date pour une réunion alors qu'il y a urgence. Aujourd'hui, il faut traiter la dalle parce que ce n'est pas la peine de réparer le parking si la dalle en amont n'est pas traitée.

**M. SEGUIN** indique que COPUBLIC et Bordeaux Métropole ont essayé de faire quelques réparations provisoires conservatoires mais effectivement elles restent très limitées. Il faut vraiment traiter toute la dalle pour empêcher les infiltrations.

**M. le président** a demandé à Bordeaux Métropole où se trouvait la terrasse du Général Koenig. Il lui a été répondu qu'elle était côté Conseil Départemental mais ce n'est pas là qu'il y a urgence même si sur 8 mai 45, il y a aussi des problèmes d'infiltration.

**M. CHAUSSET** demande à qui appartient la dalle ?

**M. le président** répond à une multiplicité de copropriétés. La délibération prise en conseil métropolitain pour démarrer les travaux sur la terrasse du Général Koenig indique que Bordeaux Métropole prend en charge la rénovation de la dalle. COPUBLIC a été missionné par Bordeaux Métropole pour aller à la rencontre des copropriétés car elles sont au-dessus de la dalle. Tout le monde est coresponsable. Personne n'a voulu faire de travaux pendant toutes ces années. Aujourd'hui, il y a une urgence sur ce parking qui sert de structure aux bâtiments qui sont au-dessus.

**M. CHAUSSET** demande quels bâtiments sont concernés ?

**M. ANDREOTTI** ajoute les résidences Le Centre, Erika, l'inspection académique, le siège social de METPARK, la MATMUT, la tour Guyenne où se trouve la direction RH de Bordeaux Métropole.

**M. le président** précise que ces travaux vont coûter chers et prendre du temps et notamment le désamiantage de l'intégralité du parking. Tant que le désamiantage n'est pas fait, les travaux de confortation ne peuvent pas être réalisés. Aujourd'hui, le plus urgent est de réparer cette dalle. Un jour, il va peut-être falloir étayer l'intégralité du parking.

**M. CHAUSSET** demande si l'Etat dit quelque chose dont notamment l'inspection académique.

**M. le président** répond qu'ils doivent peut-être être locataires du site. Aujourd'hui, le diagnostic est posé, tout le monde sait ce qu'il faut faire.

**Mme AMOUROUX** souhaite avoir des précisions sur la réunion qui doit être organisée et qui prend du temps. Quels sont les interlocuteurs ? 3 semaines pour trouver une date ?

**M. le président** répond que cette réunion convie les services métropolitains, COPUBLIC, METPARK et la ville de Bordeaux. Si un élu ne peut pas y aller, un autre peut le représenter. Il faut y aller pour répondre oui. Cela ne fait plaisir à personne de dépenser des millions d'euros mais que faut-il faire ?

**M. CHAUSSET** fait remarquer que les copropriétaires doivent également participer ?

**M. ANDREOTTI** répond que COPUBLIC a été mandaté pour regrouper tous les différents copropriétaires de manière à ce qu'ils cèdent leurs petites portions de copropriété sur la terrasse à Bordeaux Métropole et qu'ensuite Bordeaux Métropole puisse être l'opérateur unique sur cette terrasse pour mener tous les travaux prévus. Il précise qu'aujourd'hui, le calendrier dressé planifie des travaux qui vont durer plusieurs années.

**M. CHAUSSET** demande s'il n'y a pas de procédure en cas de péril imminent ?

**M. ANDREOTTI** répond que c'est le maire de la commune qui prend cet arrêté.

**M. CHAUSSET** ajoute que s'il y a péril imminent, les travaux sont exécutés et puis ensuite les copropriétés paient leur quote-part. Il y a des procédures juridiques qui existent.

**M. ESCOTS** indique que c'est un dossier complexe avec toutes ces copropriétés anciennes. Des conventions ont été signées par le maire de Bordeaux, Jacques CHABAN-DELMAS, dans les années 70 qui étaient assez limitées dans leur périmètre et qui renvoient les échanges à plus tard pour travailler sur les copropriétés, qui fait quoi ? à quel endroit ? Cela n'a pas été fait et maintenant, il y a une situation d'urgence qui fait que tout cela est pris en compte. Les résidents ont été très présents au moment de la fermeture du parking, ont beaucoup sollicité la direction de METPARK ainsi que les élus. Ils sollicitent moins les élus. Il souhaite savoir si du côté de METPARK c'était la même chose car il avait des problèmes de stationnement. Est-ce que tout cela est réglé ?

**M. ANDREOTTI** répond que ces résidents très actifs lors de la fermeture le sont devenus beaucoup moins lorsque Bordeaux Métropole les a informés qu'elle récupérerait les petites portions de propriété et que de facto, ils n'auraient rien à payer. Tout à coup, la pression est descendue même si la seule revendication qu'ils ont aujourd'hui, c'est de dire

qu'ils stationnent dans le parking Centre Commercial Mériadeck situé à 20 m de la résidence le Centre et qu'ils préféraient quand ils pouvaient descendre via leur ascenseur dans le parking. Il reste 2 ou 3 cas particuliers qui concernent des personnes à mobilité réduite. Leur principale revendication était bien évidemment de ne surtout pas participer à la prise en charge des travaux de réhabilitation de la dalle qui est multipropriétaires et qui demain sera unique propriété de Bordeaux Métropole. Les travaux seront donc pris en charge par le seul propriétaire et non plus, comme prévu au départ, au prorata des copropriétés. Cela les a énormément rassurés.

**M. le président** ajoute que, suite à cette bonne nouvelle pour eux, le changement de parking était devenu accessoire. Il précise que COPUBLIC c'est Bordeaux Métropole Aménagement.

**M. CHAUSSET** demande s'il y a une utilité à réhabiliter le parking Front du Médoc ? Les travaux de la dalle doivent être réalisés et est-ce que la Régie peut vivre sans ce parking ?

**M. le président** répond que COPUBLIC est missionné également pour étudier l'avenir du parking et quoi qu'il arrive, la structure de cet ouvrage a besoin d'être refaite que ce soit pour une utilisation comme des bureaux, du stockage ou autre. Les travaux doivent être réalisés car la structure porte l'intégralité du bâti, ce sont les fondations. METPARK n'a pas dit qu'elle s'arcboutait sur les places de stationnement. La fourrière qui occupait grandement ce parking a trouvé aujourd'hui une solution bien meilleure. COPUBLIC a aussi une mission de savoir quel sera l'avenir de ce parking. Tout le monde a bien conscience que depuis la fermeture de cet ouvrage depuis presque 2 ans, il n'y a pas de manque d'offres de stationnement sur le secteur et qu'il pourrait avoir une autre vocation.

**M. CHAUSSET** précise que réhabiliter la structure c'est nécessaire mais pour ne rien y faire ensuite ou pour faire quelque chose avec un accueil du public n'est peut-être pas la même chose.

**M. le président** répond qu'il faut réaliser les travaux de structure, structure qui sert de fondation, mais ensuite l'aménagement intérieur évoluera certainement. Quelques pistes sont à l'étude : des bureaux, du dernier kilomètre avec du stockage... Les acteurs ont bien conscience qu'à part l'hôtel qui a besoin de quelques places pour fonctionner, il n'y a pas forcément un besoin immédiat de stationnement mais l'emplacement est de choix qui vaut de l'argent.

**M. PAPADATO** précise que ce site est très bien situé pour de la logistique urbaine dont M. BALADON s'occupe. C'est une vraie interrogation mais ce sont des projets à long terme. Le coût de désamiantage est énorme sachant que seulement 5 à 10 % du parking ont été désamiantés.

**M. ANDREOTTI** répond que même pas 5 % du site ont été désamiantés. Si METPARK doit prendre en charge le coût des travaux, la fiabilité et la sérénité financière de la Régie seraient remises en cause. Il précise que depuis 1 an et demi, la Régie a dû payer plus de 2 M€ avec 0 recettes. METPARK ne pourra pas assurer son équilibre, et il rappelle que le propriétaire de ce parking est Bordeaux Métropole qui a donné en gestion ce parking à la Régie en 2004, s'il faut garder en gestion cet ouvrage et réaliser les travaux. Les investissements prévus sur d'autres ouvrages devront être stoppés.

**M. CHAUSSET** fait remarquer qu'il y a un problème de fond et de sécurité dont la Régie n'est pas responsable. Est-ce que METPARK est toujours concernée ?

**M. le président** répond qu'il faut être raisonnable sur le désamiantage. L'installation de chantier pour réaliser 5 % des travaux et 95 % est la même. Le coût ne sera pas multiplié.

Mais ces travaux coûteront plusieurs millions d'euros. Quoi qu'il arrive, ces travaux de désamiantage auraient dû être réalisés un jour.

**M. CHAUSSET** fait remarquer que les infiltrations dégradent l'amiante.

**M. le président** répond que c'est pour cela que des mesures d'empoussièvement sont réalisées tous les mois.

**M. SEGUIN** ajoute qu'effectivement, tous les mois, des vérifications sur le taux d'empoussièvement sont faites sachant que l'amiante a un rôle aussi de protection coupe-feu de la structure.

**M. le président** précise qu'aujourd'hui est donnée au conseil d'administration la même information que Bordeaux Métropole a déjà depuis un moment.

#### **Info/2025/05/12 : contrat TotalEnergies : suivi commercial et plan d'actions**

**Mme GAUTHIER** indique qu'à date, 426 points de charge ont été installés dans 9 parkings. D'un point de vue commercial, la Régie collabore étroitement avec la direction commerciale et marketing de TotalEnergies. Les graphiques sur le nombre de sessions de charge montrent que les 2 parkings qui fonctionnent bien sont Gambetta et allées de Chartres, parking extérieur bien placé et avec une visibilité accrue sur les points de charge. En terme d'actions, même si cela évolue, la Régie cherche avec TotalEnergies à aller beaucoup plus loin et plus vite dans la progression du contrat. La signalétique va être renforcée et déployée dans les semaines et mois à venir notamment sur les portiques des entrées des parcs souterrains pour être plus visible dès l'extérieur. A l'intérieur des ouvrages, la signalétique va être renforcée pour orienter les clients très rapidement sur les points de charge.

Des actions de communication sont en cours, en collaboration également avec TotalEnergies, sur les réseaux sociaux qui ont un impact assez fort, en terme d'actualité sur le site internet de METPARK et un mailing a été adressé aux abonnés du parc concerné à chaque fois que des bornes sont installées en donnant des explications sur leur fonctionnement. Une nouvelle offre a été lancée courant de l'été destinée aux abonnés qui auront accès à une offre qui coûte 7 € par mois permettant d'avoir des remises sur le Kw/h facturé par Total. Grâce à cette offre, l'abonné peut amortir ces 7 € à partir de 2 charges et demi par mois notamment sur la charge de nuit. C'est une offre intéressante sur laquelle METPARK commence à communiquer. Un plan de communication va être activé dans les semaines et mois à venir avec Total. Un mailing sera adressé aux clients METPARK et aux clients Total qui sont sur Bordeaux et la Métropole, des actions sur le site internet et sur l'appli, dans la presse et média, sur les réseaux sociaux et puis des opérations street marketing seront organisées au mois de novembre en allant dans la rue parler du nombre de recharges dans les parkings, comment elles fonctionnent et l'intérêt de souscrire à ces différents abonnements.

En ce qui concerne les tarifs, elle remercie Thibaut BALADON pour avoir partagé les informations sur les tarifs pratiqués par INDIGO. Il faut retenir que l'offre de METPARK et notamment avec cet abonnement à 7 € par mois est très compétitive notamment sur les charges de nuit et est donc particulièrement adaptée aux abonnés résidents. INDIGO propose des abonnements de 40 à 120 €, chacun a sa méthode.

**M. ANDREOTTI** ajoute que METPARK propose les tarifs les moins chers la nuit pour les bordelais.

**M. le président** précise que lorsque ces équipements sont installés, il faut toujours un peu de temps avant que les gens changent d'habitude. Il est très difficile d'avoir une connaissance précise des tarifs de recharge, c'est la jungle des tarifs. Quand un automobiliste fait le plein de carburant, il sait combien il va payer puisque le prix est affiché. Le coût de la recharge électrique varie suivant l'heure, la borne. L'intérêt de la Régie est de vendre cet abonnement de 7 € par mois qui permet de bénéficier d'un tarif intéressant et surtout parce que souvent les automobilistes rechargent la nuit. Ce package doit être vendu au maximum. Le parc de véhicules électriques augmente avec la remise en place du leasing social. Cela mettra du temps avant que les habitudes se prennent. Il remercie pour ces informations données dans ce tableau qui permet de se comparer au principal concurrent, INDIGO.

**Mme AMOUROUX** indique que cela pourrait avoir un impact positif de communiquer aussi sur les supports des communes comme Bordeaux Mag et des autres communes de l'agglomération ainsi que sur le site Bordeaux.fr, etc.

**Mme GAUTHIER** répond que la Régie est preneuse d'avoir des relais de communication effectivement dans les communes de la Métropole.

**Mme TERRAZA** indique que les propriétaires de véhicules électriques prennent souvent des abonnements auprès d'un ou plusieurs distributeurs. Il y en a un sur la Métropole qui alimente les bornes de recharge de la Métropole. Les automobilistes non abonnés auprès de METPARK ont parfois des abonnements auprès par exemple d'IZI, opérateur d'ENEDIS. Elle se demande si ce ne serait pas intéressant de demander à TotalEnergies si les bornes installées dans les parkings sont multi propriétaires ?

**Mme GAUTHIER** répond que les bornes sont référencées dans la quasi-totalité des supports comme Chargemap et géolocalisées et c'est un point primordial pour Total car il faut que chacun puisse géolocaliser les points de recharge. Total est très attentif sur ce point.

**Mme TERRAZA** précise que souvent les automobilistes ne savent pas quel est le distributeur de la borne. Est-ce que la Régie peut proposer les 2 opérateurs autres que Total qui sont sur le marché pour lesquels les gens ont déjà un abonnement ? Les clients des parkings ne sont pas tous abonnés, il y a aussi les clients ponctuels et qui seraient peut-être intéressés à trouver l'opérateur pour lequel ils sont abonnés.

**Mme GAUTHIER** répond que METPARK ne vend pas en direct mais c'est Total qui distribue la recharge. La Régie dépend des partenariats de Total.

**M. le président** demande si un client a une carte IZI, est-ce qu'il peut payer avec cette carte chez METPARK ?

**Mme GAUTHIER** répond par l'affirmative.

**M. ANDREOTTI** précise que les cartes de tous les opérateurs sont acceptées par les bornes Total installées dans nos parkings. Toutefois, dans le maquis des tarifs, si le client recharge avec une carte autre que Total, il recharge mais avec certainement une surfacturation.

**M. PAPADATO** s'interroge sur les chiffres et notamment sur le nombre de bornes installées comme 426 points de recharges sur 9 parkings. Il souhaiterait savoir par exemple sur Gambetta combien il y a de points de recharge ? La Régie propose beaucoup

de points de recharge sur les parcs et il n'est pas certain qu'ils soient en surexploitation. Les élus bordelais ont été interpellés souvent sur le fait qu'il n'y avait pas assez de points de recharge. Mais il s'aperçoit que METPARK en propose beaucoup et que globalement, ils sont peu utilisés. Bordeaux Métropole en propose aussi beaucoup. Il y a une forte demande des élus en disant qu'il n'y a pas de bornes de recharge sur Bordeaux et sur la Métropole alors que les points de recharge installés dans les parkings sont peu utilisés.

**M. ANDREOTTI** répond que seuls 5 % des bornes sont utilisés. 680 points de charge seront installés fin 2025, 1 000 fin 2026 et 1 500 en 2027. Le taux d'utilisation est aujourd'hui faible même s'il augmente fortement sauf que la concession publique est passée pour 15 ans avec Total qui prépare les 15 prochaines années et la montée en charge de ce type de véhicule. La Régie est largement en surcapacité.

**Mme TERRAZA** fait remarquer que si des véhicules thermiques ne trouvent pas de place pour stationner et respectent le fait de ne pas stationner sur les emplacements pour véhicules électriques, ils risquent de ressortir du parking.

**M. ANDREOTTI** répond que le jour où les emplacements électriques seront tous occupés, la chasse aux thermiques qui stationneront sur ces emplacements aura lieu. Mais aujourd'hui, sur Gambetta où 102 points de charge sont en service alors qu'une dizaine est occupée ; s'il y a un véhicule thermique sur une place électrique, la Régie ne dit rien. Mais par contre, dans quelques années, quand la montée en charge continuera, un dispositif est prévu et notamment une sur-tarification pourra être appliquée pour un thermique qui stationnerait sur un emplacement pour véhicule électrique ou un électrique qui est branché alors que son rechargement est terminé et qu'il resterait quand même stationné pendant des heures. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de sujet car METPARK est très largement en surcapacité.

**M. le président** ajoute qu'aujourd'hui, il y a moins de demandes de la part des élus de poser des bornes de recharge sur les communes car les maires ont fait le nécessaire. Il y a 2 ou 3 ans, il en manquait et maintenant, il y a eu un déploiement important notamment par la Régie car à chaque réhabilitation ou ouverture de parking, la question se pose de la mise en place de bornes.

**M. PAPADATO** indique que ce message doit être passé auprès des collègues.

**M. le président** demande quels collègues ?

**M. PAPADATO** répond que régulièrement lors des réunions du conseil municipal de la ville de Bordeaux, certains élus font remonter qu'il n'y a pas assez de bornes.

**M. le président** précise que la Régie souhaite avoir plus de clients et notamment les propriétaires de véhicules électriques qui viennent se garer dans les parkings. METPARK est une régie métropolitaine, ce qui n'empêche pas de faire du commerce.

**M. BOBET** indique que bien souvent les voitures électriques garées en centre-ville sont rechargées depuis un logement avec le câble posé sur le trottoir.

**M. CHAUSSET** ajoute que ces câbles passant sur les trottoirs posent un problème de sécurité, il faudra peut-être trouver des solutions.

**M. le président** fait remarquer que les sujets d'information ont fait l'objet de débats qui ont duré 1 H 45 mn.

## Affaire 2025/05/01P : Procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2025

**M. le président** demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2025. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/01P

## Affaire 2025/05/02P : convention de superposition d'affectations Square des Commandos de France

**Mme HIRIART** indique que, dans le cadre du MGP des travaux sur Gambetta, la trémie d'accès a été autorisée sous réserve qu'une convention de superposition d'affectations soit rédigée, ce qui a été fait avec Bordeaux Métropole. Le projet de convention est joint à la délibération. Le conseil d'administration est sollicité pour autoriser M. le directeur général à signer cette convention.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/02P

## Affaire 2025/05/03P : mise en affectation des escaliers du parc de stationnement Pey-Berland

**Mme HIRIART** précise que les escaliers de secours vont être mis prochainement en affectation de la Régie. Bordeaux Métropole a délibéré lors de son dernier conseil pour prévoir cette mise en affectation. Le conseil d'administration est sollicité pour acter de cette future mise en affectation.

**M. le président** fait remarquer que si la déontologie était respectée, les élus métropolitains ne pourraient pas voter cette délibération, ce qui est absurde car tous les administrateurs sont issus du conseil métropolitain.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/03P

## Affaire 2025/05/04P : autorisation de signer le marché 2025FCS0015 relatif à l'entretien des espaces verts des parcs de stationnement (multisite)

**Mme HATINGUAIS** indique que METPARK a lancé au mois de juillet une procédure d'appel d'offres pour l'entretien des espaces verts de certains parcs de stationnement. Le contrat est un accord cadre d'une durée de 24 mois tacitement reconductible 1 fois pour une période de 24 mois. Il comprend une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire pour les prestations d'entretien courant et une partie sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour les prestations complémentaires d'un montant maximum sur la durée totale du marché de 50 000 € H.T. 4 sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti. La commission d'appel d'offres réunie le 25 septembre a attribué le marché à la société ID VERDE pour un montant de 340 000 € TTC pour la partie forfaitaire et de 9 300 € sur la base du détail quantitatif estimatif établi pour la partie accord-cadre à bons de commande. Il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer le marché attribué par la CAO et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché et à inscrire les crédits budgétaires afférents.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/04P

**Affaire 2025/05/05P : autorisation de signer le marché 2025SE033 relatif à la maintenance des équipements de péage et de contrôle d'accès abonnés de marque ORBILITY**

Mme HATINGUAIS précise que la société OSP HOLDING France qui développe la marque ORBILITY détient les droits d'exclusivité notamment de droits de propriété intellectuelle sur la solution MULTIPARK déployée sur plusieurs parkings. Pour répondre aux besoins de maintenance de ces matériels de péage, la Régie a décidé de conclure sans publicité, ni mise en concurrence un contrat d'une durée de 24 mois tacitement reconductible 2 fois par période de 12 mois. C'est un accord-cadre composite comprenant une partie ordinaire à prix forfaitaire pour la maintenance préventive d'un montant de 187 968 € HT et une partie accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 40 000 € H.T. Le montant de ce marché étant supérieur au seuil de délégation de signature de M. ANDREOTTI par la délibération du conseil d'administration du 18/12/2024, il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer le marché avec la société OSP HOLDING France et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché et d'inscrire les crédits budgétaires afférents.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/05P

**Affaire 2025/05/06P : autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché de vérifications réglementaires, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parcs de stationnement**

**Affaire 2025/05/07P : autorisation de signer l'avenant n° 2 au lot n° 4 du marché 2022SE001 « maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque ESSER, FINSECUR, NUGELEC et NEUTRONIC »**

Mme HATINGUAIS propose de présenter ces 2 délibérations car elles portent sur le même parking. Elle précise que METPARK a récemment intégré la gestion du parking Got Save The Parking. Afin de permettre à la Régie de maintenir ses équipements de sécurité et notamment la maintenance du sprinklage et celles des systèmes de sécurité incendie, 2 projets d'avenant au marché en cours ont été soumis à la CAO du 25 septembre. Les 2 avenants sont d'un montant respectif de 1 540 € H.T et de 650 € H.T. L'incidence financière du cumul des avenants fait que chacun de ces avenants a été soumis à la CAO car dans chacun des 2 marchés le montant cumulé des avenants par rapport au montant initial est de 9,93 % et dépasse donc le seuil des 5 % pour le marché de sprinklage et de 13,24 % pour la maintenance des systèmes SSI. Il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant n° 3 au marché de maintenance des installations de sprinklage, marché 2021SE019 et l'avenant n° 3 au marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie au marché 2022SE001 lot n° 4.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/06P et 2025/05/07P

#### **Affaire 2025/05/08P : placement de la trésorerie**

**Mme BORDIN-MORA** précise que du fait du décalage des travaux du MGP pour le parking Cité Mondiale, il a été décidé de faire un nouveau placement de trésorerie d'un montant de 4 M€ pour une durée de 6 mois qui vient s'ajouter au placement déjà effectué de 19 M€. Le taux n'est pas très élevé puisqu'il est de 1,98 %. Ce placement devrait rapporter 40 000 € sur 6 mois. L'idée était d'arrêter ce nouveau compte à terme à la même date que le placement précédent.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/08P

#### **Affaire 2025/05/09P : retour de biens mis en affectation**

**Mme BORDIN-MORA** indique que, lors de la dotation initiale de 2004, Bordeaux Métropole avait remis à la Régie du matériel roulant dont certains véhicules sont aujourd'hui hors d'usage et doivent être repris par Bordeaux Métropole. La liste des biens à reprendre fera l'objet d'une sortie du patrimoine de la Régie qui s'élève à 43 198,22 €.

**M. le président** précise que ce sont des véhicules anciens.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/09P

#### **Affaire 2025/05/10P : parking des Grands Hommes : mise en affectation complémentaire et affectation partielle**

**Mme BORDIN-MORA** indique que Bordeaux Métropole a procédé à une mise en affectation complémentaire des parties de trémie et rampe d'accès ouverte du parking des Grands Hommes pour une valeur de 12 500 € qui seront intégrées dans le patrimoine de METPARK. En complément, Bordeaux Métropole va procéder à une reprise partielle de locaux devenus inutiles à l'exploitation du parking Grands Hommes. Il s'agit de locaux techniques intégrant le groupe électrogène de secours et la cuve à fioul l'alimentant. Ces équipements ne sont plus utiles à la bonne exploitation du parking mais représentent un intérêt pour la galerie commerciale pour augmenter la puissance de secours de ses équipements compte tenu notamment de la mise aux normes de sa protection incendie. Afin de permettre la cession de ces 2 volumes, il convient de mettre fin à leur affectation auprès de la Régie. Ces volumes représentent une surface d'environ 45 m<sup>2</sup> et ont une valeur brute de 168 972,68 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/10P

#### **Affaire 2025/05/01F : convention financière avec Bordeaux Métropole relative aux aménagements du site de la fourrière du Haillan**

**Mme BORDIN-MORA** précise que, suite à la fermeture du parking Front du Médoc le 05 décembre 2023 où était implanté le site principal de la fourrière, METPARK a entrepris de nombreuses démarches sur la Métropole afin de trouver un terrain pouvant accueillir les véhicules mis en fourrière. Après 3 mois de recherche, un site en location situé au Haillan a été trouvé et un contrat de location a été signé le 15 mars 2024. Au regard des caractéristiques du site, il s'avère impératif de réaliser des travaux d'aménagement indispensables à l'assurance des conditions minimales d'exploitation de ce dernier ainsi

qu'une mission de maîtrise d'œuvre. Le coût global des travaux est estimé à 220 000 € TTC et les honoraires de la maîtrise d'œuvre à 132 000 € TTC, soit une somme totale de 352 000 €. Afin de ne pas compromettre l'équilibre du compte d'exploitation de l'activité fourrière, il a été acté que Bordeaux Métropole verse à la Régie une subvention exceptionnelle d'investissement de 90 % du montant TTC des dépenses supportées, soit un montant estimatif et maximum de 316 800 € TTC. Une convention a été rédigée dans ce sens entre Bordeaux Métropole et METPARK.

**M. le président** demande si les démarches concernant l'achat du site du Haillan ont avancé car il devient indispensable pour une bonne gestion de la fourrière ?

**M. BALADON** répond que ces démarches sont en cours. La Métropole le souhaiterait également car des investissements doivent être réalisés sur un site qui appartient à un tiers. Bordeaux Métropole est en attente depuis plusieurs mois de l'estimation des Domaines pour pouvoir avancer sur l'achat de ce site.

**M. ANDREOTTI** précise que Charlotte HIRIART pourrait communiquer à Bordeaux Métropole le contact de la Régie auprès des services des Domaines.

**M. le président** ajoute que sans l'avis des Domaines, les négociations ne peuvent pas commencer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/01F

**Affaire 2025/05/02F : autorisation de signer le marché 2025FCS00010 relatif à l'enlèvement, au transport et au stockage des véhicules en fourrière**

**M. ANDREOTTI** précise que jusqu'à présent, le prestataire en charge de ce marché était un groupement d'une société girondine et d'une société marseillaise. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un nouveau groupement assurerait ce service dont la même société marseillaise qui s'associerait avec une autre société girondine. Le futur marché donnera encore plus de moyens notamment sur la ville centre.

**Mme BORDIN-MORA** indique que la CAO réunie le 25 septembre a attribué le marché au groupement solidaire composé des sociétés GFM et FERREOL pour une durée de 24 mois tacitement reconductible 2 fois par période de 12 mois. 2 candidats ont réalisé les visites obligatoires et 1 seule offre a été déposée. Pour les critères de sélection, la partie technique représentait 70 % et le prix 30 % avec 6 critères. Le candidat choisi répond aux exigences du CCTP de manière très satisfaisante et même au-delà des demandes de la Régie. Cette offre présente de nombreux points forts dont une excellente organisationnelle, des moyens matériels complets et réactifs, une grande capacité d'adaptation, une gestion efficace des événements et un site de gardiennage sécurisé et conforme.

L'offre se distingue par sa robustesse, sa réactivité et sa conformité aux exigences du marché. Le montant annuel du marché est estimé à presque 2 M€ sur la base de 12 000 enlèvements annuels et le montant maximum du marché est de 8 M€ H.T.

**M. le président** ajoute que cette offre donne plus de moyens, ce qui est positif et cela répond notamment aux demandes de la ville de Bordeaux.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/05/02F

**M. le président** souhaite remercier Mme MOLIA, représentante de la trésorerie pour

METPARK et pour Bordeaux Métropole, car c'est son dernier conseil d'administration. Elle a été une partenaire très efficace de la Régie durant toutes ces années. Elle a excellé sur quelques dossiers dont notamment la facturation qu'il a fallu reprendre. Elle a été très efficace, de bons conseils et c'est comme cela que les services publics doivent travailler les uns avec les autres pour l'intérêt du service public. Il tenait à la remercier. Une nouvelle vie va être entamée très différente de l'actuelle. La Régie gardera un excellent souvenir de son passage et de sa présence assidue à cette instance.

**Mme MOLIA** remercie et transmettra à son équipe.

**M. le président** précise que le prochain conseil d'administration qui se déroulera le 20 novembre sera précédée d'une visite du chantier du parking République à 8 H 30. Le dernier conseil d'administration aura lieu le 16 décembre.

**M. ANDREOTTI** rappelle que la METSTATION de Victor Hugo sera inaugurée le 16 octobre à 11 H à laquelle tous les membres du conseil d'administration ont été conviés. Le Noël de METPARK sera organisé le vendredi 12 décembre au Novotel de Bordeaux Centre pour lequel le conseil d'administration sera également invité.

**Mme AMOUROUX** fait remarquer que le conseil d'administration de METPARK du 16 décembre aura lieu en même temps que le conseil municipal de la ville de Bordeaux qui commencera exceptionnellement à 10 H. Les élus bordelais risquent de ne pas être présents.

**M. le président** répond qu'il risque d'y avoir un problème de quorum pour le conseil d'administration de la Régie. Il est proposé que le conseil d'administration du 16 décembre soit décalé.

Fin de la séance à 12 H.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 20 novembre 2025**

**Pour expédition conforme**

Président



Christophe DUPRAT